

Conditions générales d'adhésion à l'association des Éclaireurs, Alumni International Mozaik

Durée :

- L'adhésion à l'association est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de paiement de la cotisation.

Statut de membre de l'association :

- L'adhésion à l'association des Éclaireurs est ouverte à toute personne détentrice de la certification International Mozaik. Seuls les membres certifiés ont le statut « Alumni International Mozaik » au sein de l'association.
- Il est également possible pour les personnes ayant débuté un cycle de niveau 2 du processus de certification de l'école International Mozaik d'adhérer à l'association. Cette adhésion peut être renouvelée une fois. Après la première adhésion, il est nécessaire d'obtenir la certification International Mozaik dans un délai de deux ans à compter de la date d'adhésion pour pouvoir continuer à adhérer à l'association. Les membres de l'association en attente de certification ont le statut de membre « Aspirant ».
- Les membres "Aspirant" obtiennent le statut de membre "Alumni" dès la communication de l'obtention de la certification à l'association.
- Seuls les membres certifiés ayant le statut « Alumni International Mozaik » au sein de l'association sont habilités à communiquer en tant qu'Alumni International Mozaik.

Certification des informations fournies au moment de l'adhésion :

- Au moment de votre demande d'adhésion, vous êtes amenés à renseigner des informations concernant le parcours suivi chez International Mozaik, incluant le niveau de formation et l'obtention de la certification International Mozaik.
- Vous pourrez communiquer par la suite à l'association les évolutions dans votre parcours chez International Mozaik, notamment l'obtention de la certification en utilisant les moyens qui seront mis à votre disposition par l'association.
- Vous certifiez sur l'honneur la véracité de ces informations. Toute fausse déclaration donnera lieu à l'exclusion de l'association sans remboursement possible de la cotisation.

Traitement et conservation des données:

- Les informations recueillies lors de l'adhésion sont enregistrées dans un fichier informatisé par le bureau des Éclaireurs, sur la base du consentement individuel.
- Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : le bureau des éclaireurs, les membres de l'association sous la forme de l'annuaire des alumni, pour les seules personnes qui auront donné leur accord.
- Les données sont conservées pendant la durée d'adhésion à l'association.
- Vous pourrez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : contact@leseclaireurs.org

N'hésitez pas à contacter l'association via l'adresse contact@leseclaireurs.org pour tout renseignement complémentaire.